



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Taxe d'habitation

Question écrite n° 9598

Texte de la question

M Didier Migaud attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur le logement des étudiants, notamment dans la perspective d'accueil des deux millions d'étudiants. Il est donc urgent de mettre en œuvre une politique du logement étudiant qui développe l'offre de formules d'hébergement et qui prenne en compte les problèmes financiers qui se posent à la fois aux jeunes et aux gestionnaires des structures d'accueil. Les associations loi 1901, à but non lucratif, dont un grand nombre sont fédérées au sein de l'Union nationale des maisons d'étudiants (UNME) souhaitent que soit étendue aux maisons d'étudiants gérées par les associations loi 1901 l'exonération de la taxe d'habitation accordée aux internats liés à un établissement scolaire. Dans le cadre de la future loi d'orientation, il lui demande quelles mesures il envisage d'adopter pour améliorer le logement des étudiants.

Texte de la réponse

Reponse. - L'union nationale des maisons d'étudiants, qui rend des services appréciables au niveau du logement des étudiants, a fait connaître, par l'intermédiaire de ses représentants, les difficultés financières qu'elle rencontre, notamment au niveau du patrimoine, et sollicite une aide de l'Etat. La question est actuellement à l'étude et des propositions seront faites pour essayer d'aider cette association à poursuivre son action.

Données clés

Auteur : [M. Migaud Didier](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9598

Rubrique : Impôts locaux

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 février 1989, page 694